

UE 252 Analyse des pratiques professionnelles de stage

Infos pratiques

- > ECTS : 8.0
- > Nombre d'heures : 40.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement toute l'année
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux pratiques
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4SEPUE46

Présentation

- Analyser les observations et les expériences professionnelles issues des réalités scolaires de l'établissement, des équipes pédagogiques, des cours d'EPS, de l'Association Sportive, des élèves de chaque classe, pour construire les différentes compétences et postures professionnelles attendues chez un enseignant d'EPS, concepteur et pilote de son enseignement, acteur de la communauté éducative et de son développement professionnel.

- Interroger le métier d'enseignant et les gestes professionnels.

Les analyses des pratiques de stages favoriseront l'articulation et l'aller-retour constant entre théories et pratiques, en mettant en place, comme outils de construction et de développement professionnels, des analyses distanciées et sécurisantes pour les stagiaires sur leurs expériences professionnelles.

Plusieurs techniques, méthodes et outils d'analyses de situations, d'échanges entre pairs et de partages d'expériences seront proposés, mis en place, expérimentés, individuellement et collectivement pour favoriser la réflexivité des stagiaires.

Objectifs

Contribuer à l'acquisition, à l'amélioration, à l'auto-évaluation des différentes compétences professionnelles des étudiants stagiaires futurs enseignants par l'analyse de leurs expériences professionnelles ;

Créer les conditions de l'engagement dans des pratiques réflexives ;

Développer les outils et les méthodes d'analyse, individuelles et/ou collectives, les partages d'expériences

Former un enseignant praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, lors de la passation du concours et tout au long de sa carrière

Évaluation

Dans le cadre de l'UE concernée :

- * Session 1 : CCF écrit et/ou oral
- * Session 2 : CT écrit et/ou oral

Dans le cadre du BCC 25 non compensable : UE 252 obtenue avec note ≥ 10 , compensable à partir de la note seuil 08/20.

Contact(s)

> Edwin Escurat

Responsable pédagogique
eescurat@parisnanterre.fr